

## PRIX HENRY DUNANT 2006

par Roger DURAND <sup>1</sup>

### Les principes et les buts du Prix

Depuis 1995, la Fondation Prix Henry Dunant décerne son prix pour récompenser des personnes qui œuvrent de façon remarquable pour :

- l'approfondissement
- le rayonnement
- le renouvellement

des idées ou des engagements de celui qui, certes, fonda la Croix-Rouge internationale, mais qui milita pour bien d'autres causes.

En 1852, il crée l'Union de Genève. Puis, en 1855, il participe activement à la fondation de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG ou YMCA). Deux idées directrices l'inspirent : l'importance de la vie spirituelle et la tolérance religieuse.

Le choc de Solferino, en 1859, et la *Convention de Genève*, en 1864, lui donnent l'occasion d'explicitier les *Principes fondamentaux* du futur Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :

- Tout soldat blessé doit être soigné.
- Le personnel sanitaire des armées bénéficie de la neutralité.
- Les sociétés de secours sont permanentes et préparent du personnel soignant qualifié.
- Un accord international lie les nations, sans limite de durée.

À Paris, en 1867, il milite pour une *Bibliothèque internationale universelle* qui faciliterait les échanges culturels entre les civilisations du monde entier.

À Londres, en 1872, il préconise que les prisonniers de guerre soient aussi protégés par la *Convention de Genève*. Ceux-ci devront attendre 1929, soit 57 ans...

À Zurich, dès 1890, il invente la Croix-Verte, qui devait porter assistance aux femmes vulnérables, comme la Croix-Rouge en faveur des soldats blessés.

À Heiden, dès 1892, il dénonce la course aux armements. Il s'impose bientôt comme un des leaders du pacifisme international, de sorte qu'il recevra le premier prix Nobel de la paix en 1901, en même temps que Frédéric Passy.

<sup>1</sup> Discours prononcé le samedi 17 juin 2006 à l'auditorium Jacques Freymond, de l'Institut universitaire de hautes études internationales, lors de la remise du Prix.

## **Les six lauréats, de 1995 à 2005**

La lauréate d'aujourd'hui s'inscrit dans une belle lignée :

En 1995, Gabriel Mützenberg pour son engagement spirituel et sa rigueur intellectuelle.

En 1997, Rony Brauman pour son interpellation sans concession de certains scandales ou échecs de l'action humanitaire.

En 1999, le professeur kosovar Gjyltekin Shehu, pour la diffusion des *Principes* fondamentaux de la Croix-Rouge dans les pays albanophones.

En 2001, Mme Tim Aline Rebeaud pour la fondation et l'animation de la "Maison Chance" qui agit en faveur d'enfants déshérités, oubliés, dans les rues de Hô Chi Minh-Ville.

En 2003, Radio Hirondelle et M. Jean-Marie Etter, pour leurs efforts inlassables en Afrique afin que les populations civiles, en zone de combats, reçoivent des informations fiables.

En 2005, début du partenariat avec le CUDIH : Mme Maya Brehm, pour sa problématique innovante sur le marché planétaire des armes mis en regard des risques accrus de guerre.

## **Prix 2006 : à Wibke Timmermann**

Cette année, le jury est composé de Mme Louise Doswald-Beck, MM. Jacques Moreillon, Marco Sassoli, Pierre-André Mourgue d'Algue et Roger Durand. Il décerne le Prix Henry Dunant 2006 à Mme Wibke Kristin Timmermann pour son mémoire intitulé *L'incitation, l'appel à la haine et la propagande de guerre dans le droit international*<sup>1</sup>.

Avec méthode et sagacité, ce mémoire analyse le statut, en droit international, des différents types de discours contenant une propagande haineuse : l'appel à la haine, l'incitation directe et publique, l'instigation et la propagande de guerre.

Il étudie les différenciations entre les types d'incitation à la haine, qui sont criminalisés en droit international. Puis il traite de l'interdiction de l'appel à la haine, incluant la possibilité de criminaliser de tels discours au niveau international.

L'auteure suggère que le moyen le plus approprié de parvenir à cette fin serait de considérer, dans certains cas, l'appel à la haine comme une sorte de crime contre l'humanité.

<sup>1</sup> Rédigé en anglais, ce mémoire de 110 pages dactylographiées a pour titre original *Incitement, Instigation, Hate Speech and War Propaganda in International Law*, professeur William A. Schabas, Genève, CUDIH, [2006]. Il est reproduit en version intégrale sur le site de la Fondation.

Une telle approche reflèterait mieux les motivations qui sous-tendent une telle incrimination. Inter alia, celles-ci sont fondées sur le besoin de protéger la dignité humaine et le droit à l'égalité des victimes de tels discours. Elles sont aussi fondées sur l'opportunité de prévenir l'apparition d'un climat de haine et de violence contre un groupe spécifique.

En dernière partie, il étudie le statut de la propagande de guerre en droit international humanitaire, dans le cadre du jus ad bellum, et, en droit international, dans le cadre des droits de l'Homme.

### **Accessit 2006 : à Lindsey Cameron**

Le jury décerne l'Accessit du Prix Henry Dunant 2006 à Mme Lindsey Cameron pour son mémoire sur *La responsabilité des organisations internationales impliquées dans l'administration de territoires*<sup>1</sup>.

Ce mémoire est le fruit de l'expérience professionnelle de l'auteure auprès du HCR (Haut commissariat aux réfugiés) dans les Balkans et notamment de ses contacts avec la MINUK (Mission intérimaire des Nations unies au Kosovo).

Il traite de l'absence d'un cadre juridique clair qui soit applicable au personnel civil des organisations internationales travaillant dans les opérations de paix, souvent complexes. En effet, l'immunité des fonctionnaires internationaux confronte les populations locales à des obstacles considérables, lorsqu'il s'agit de tenir pour responsable le personnel de mission concernant l'exercice de ses larges pouvoirs.

L'auteure passe en revue les régimes juridiques existants qui concernent les administrations internationales de territoires, tels que le droit de l'occupation militaire et le régime international de tutelle. Elle propose une série de principes généraux juridiquement contraignants du droit relatif aux administrations internationales de territoires, en mettant en lumière les principes communs aux plus importants régimes d'administration par des organismes étrangers.

<sup>1</sup> Rédigé en anglais, ce travail de 107 pages dactylographiées a pour titre original : *Accountability of International Organisations Engaged in the Administration of Territory*, Geneva, CUDIH, 13 février 2006. Il est reproduit en version intégrale sur le site de la Fondation.